

7 avril, journée mondiale de la santé

La crise sanitaire met en évidence les inégalités dont sont victimes les personnes en situation de handicap

En cette période de crise sanitaire, la Journée mondiale de la santé prend une résonance toute particulière. Pour APF France handicap, cette crise démontre l'engagement des professionnels de santé et du médico-social, notamment. Mais elle met aussi en évidence de manière plus marquée les lacunes de notre système : le manque de moyens des secteurs sanitaire et médico-social, l'absence de réel accès aux soins pour toutes et tous et les inégalités dont sont trop souvent victimes les personnes en situation de handicap.

En effet, les personnes en situation de handicap font partie des grandes oubliées de la société.

Dès aujourd'hui, APF France handicap demande que toutes les dispositions soient effectivement prises sur les territoires pour assurer la protection et la santé des personnes en situation de handicap, de leurs proches et des professionnels, à domicile et en établissement.

Et dès l'après-crise, l'association demande aux pouvoirs publics de tout mettre en œuvre pour donner à l'ensemble des citoyennes et des citoyens les moyens de se soigner et aux professionnels les moyens de soigner dans le respect de la dignité de chacun. Parce que le droit à la santé est un droit humain fondamental et que la santé n'a pas de prix.

Dès le 17 mars 2020, Catalina Devandas, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées soulignait dans un communiqué : « *Les personnes handicapées ont le sentiment d'avoir été laissées pour compte. Les mesures de confinement, telles que l'éloignement social et l'auto-isollement, peuvent être impossibles pour ceux qui comptent sur le soutien des autres pour manger, s'habiller et se laver. (...) Les États doivent prendre des mesures de protection sociale supplémentaires pour garantir la continuité du soutien de manière sûre tout au long de la crise.* »

Depuis, le gouvernement a mis en place un certain nombre de dispositifs mais ils restent notoirement insuffisants.

En effet, la crise exacerbe les inégalités en santé dont sont victimes les personnes en situation de handicap et leurs proches.

D'abord leurs capacités d'adaptation au confinement peuvent être limitées : quand on est dépendant, que l'on a des difficultés de compréhension, tout devient compliqué que ce soit pour accomplir les gestes de la vie quotidienne, mettre en œuvre les gestes barrières, faire ses courses, respecter les règles de déplacements.

En outre, un certain nombre de personnes en situation de handicap auront des conséquences somatiques ou psychologiques plus importantes. La déprogrammation des soins chroniques à l'hôpital ou à domicile (ex. : kinés), la difficulté à prendre soin de soi, le renoncement aux soins par peur de la contagion, l'angoisse de ne pas bénéficier des mêmes soins que les autres en période de pénurie vont avoir un impact sur l'état de santé globale des personnes (par exemple dénutrition, douleur aggravée, perte d'autonomie) et de leurs aidants. Cela peut entraîner une vraie perte de chances en termes de qualité de vie future.

Contact presse

Sophie Lasbleis _Tél. 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37

sophie.lasbleis@apf.asso.fr - apf-francehandicap.org

La crise met encore plus en lumière le morcellement des parcours de santé.

En effet, la contribution du médico-social aux parcours de santé des personnes en situation de handicap reste largement sous-estimée. Preuve en est : la difficulté à obtenir des équipements de protection individuelle pour ses acteurs dans les mêmes conditions que pour les professionnels du sanitaire.

De plus, les soins en proximité physique ne sont pas l'apanage des seuls professionnels de santé, mais également des aidants familiaux, des auxiliaires de vie, de certains éducateurs selon le type de handicap des personnes auprès desquelles ils interviennent.

Cette crise révèle également la limite de la stratégie de mise en œuvre du virage ambulatoire sans allouer les moyens financiers et organisationnels nécessaires pour l'accompagnement au domicile (maintien des soins à domicile, aides humaines...). Cela conduit de fait à précariser les plus dépendants.

Plus globalement, la crise montre enfin la dépendance aux stratégies économiques des industriels de santé en matière de médicaments, produits de santé...

APF France handicap demande donc une réelle prise en compte des personnes en situation de handicap, de leurs proches et des professionnels qui les accompagnent. Elle appelle dès à présent à prendre en compte les conséquences somatiques et psychologiques de cette crise sans précédent dans la stratégie de déconfinement à venir.

Comme le stipule l'article 11 de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées : « *Les États Parties prennent, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, toutes mesures nécessaires pour assurer la protection et la sûreté des personnes handicapées dans les situations de risque, y compris les conflits armés, les crises humanitaires et les catastrophes naturelles.* »

En outre l'association demande que les pouvoirs publics se saisissent de la question de la santé comme un investissement et non un coût : la santé n'a pas de prix !

Ainsi, une des cibles de l'Objectif de Développement Durable (ODD) numéro 3 de l'Agenda 2030 de l'ONU est de « *faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.* »